



Mot du Maire



Vous n'êtes pas sans savoir l'annonce de ma démission de la fonction de maire de la Municipalité des Éboulements, déposée lors de la séance régulière du conseil du lundi 4 mars. C'est après une réflexion approfondie que cette décision a été prise, nourrie par divers événements et situations. Sachez, chers citoyennes et citoyens, que ce fut un honneur pour moi de représenter la Municipalité des Éboulements, qui est la mienne et qui me tient à cœur. C'est avec beaucoup d'émotion que je quitterai cette fonction après 10 années de mandat, le 25 mars prochain.

C'est ainsi que j'entame la rédaction de mon dernier mot du maire. Je souhaite à la fois vous partager une réflexion et vous inspirer une vision optimiste de l'avenir qui se dessine devant nous. Tout récemment, je prenais connaissance d'un article recensant les indicateurs de bien-être au Québec. Ce texte exhaustif, qui ne présente pas moins de 55 indicateurs, a retenu mon attention en raison de son approche globale et entière du bien-être collectif.

Ces indicateurs couvrent de nombreuses composantes de nos sociétés, à commencer par les aspects sociologiques de la vie en collectivité tels que la qualité de vie, l'engagement communautaire, l'implication bénévole et l'accès à l'Internet. D'autres mesures se penchent spécifiquement sur la question environnementale en s'attardant notamment à la qualité de l'air, aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'eau, l'utilisation des terres agricoles, la mobilité durable et l'état de la biodiversité. Enfin, des indicateurs économiques et sociaux complètent l'inventaire en traitant du PIB, du revenu par capita, de la distribution de la richesse, de la main-d'œuvre, de l'accès au logement et du vieillissement de la population.

Dans ce numéro :

Mot du maire	1-2
Information municipale	3
Annonces	4
Du côté de la bibliothèque	5
Avis publics	6

Au terme de l'analyse, divers constats ressortent et l'un d'entre eux concerne particulièrement les élus de tous les paliers gouvernementaux :

les décisions collectives doivent mieux refléter les enjeux qui interpellent les citoyennes et les citoyens et viser davantage le bien-être collectif, la santé et la capacité régénératrice de l'environnement.

Au sein de notre démocratie, ces décisions collectives prennent racine au cœur de nos gouvernements et le palier municipal, en tant que gouvernement de proximité, doit incarner et représenter les préoccupations citoyennes. Je ne vous apprends rien en mentionnant d'emblée que la charge qui incombe au conseil municipal et à son personnel administratif s'est considérablement alourdie et complexifiée au fil des ans. Accomplir la mission municipale et atteindre l'objectif précédemment cité devient, dans une certaine mesure, plus ardu qu'il ne semble l'être. Je m'arrête à la question suivante :

qu'en est-il du bien-être des citoyennes et citoyens Éboulois ?

J'invite chacun d'entre vous à prendre un instant pour réfléchir à cette question, en prenant soin de mesurer sur une échelle de 1 à 10 votre niveau de bien-être. Le nombre 10 correspond au niveau de bien-être le plus élevé.

Pour ma part, j'ose porter mon évalua-

Mot du Maire (suite)

tion personnelle à 8 sur 10, sans toutefois ignorer la réalité. Bien conscient des défis qui se dressent à l'horizon, je crois en l'avenir et à la nécessité de viser une amélioration constante de la qualité de vie. Je demeure convaincu que l'atteinte d'un bien-être collectif se concrétisera en ralliant nos efforts collectifs et en travaillant tous ensemble. Mon évaluation se base autant sur des éléments environnementaux que sociaux et économiques.

Débutons par l'aspect environnemental. Nous vivons entre fleuve et montagnes avec de magnifiques paysages. Le territoire Éboulois fait partie de la Région de la Biosphère de Charlevoix de l'UNESCO, membre d'un réseau de 19 réserves/régions de biosphère à travers le Canada qui travaillent sans relâche pour concilier l'activité humaine avec la protection de notre patrimoine naturel et culturel. De plus, la qualité et la quantité d'eau potable du territoire tout comme la qualité de l'air sont d'autres éléments qui enrichissent notre qualité de vie.

En ce qui concerne la dimension sociale, la fierté d'appartenir à une communauté vibrante est incontestable tant l'engagement des citoyens est exemplaire. En effet, des dizaines de bénévoles s'activent dans plus de 20 organismes et comités, contribuant ainsi à l'essor de l'entraide, de l'animation et du partage intergénérationnel du savoir. Au niveau du dynamisme de la communauté, on constate l'impact de la récente croissance de la population, principalement due à l'arrivée de jeunes familles. La municipalité demeure attractive pour ces nouveaux arrivants, notamment grâce à la disponibilité des services de proximité. La présence d'un dépanneur, de la pharmacie, d'une boulangerie et de garages mécaniques en sont de

beaux exemples.

L'activité économique est soutenue par de nombreuses entreprises et travailleurs autonomes sur le territoire. La présence d'artistes et de musées bonifie l'offre culturelle et contribue au dynamisme en attirant des visiteurs qui génèrent des retombées significatives pour les diverses entreprises du secteur.

Enfin, l'agriculture est une composante bien ancrée dans notre territoire. Elle bénéficie graduellement d'une jeune relève pour les productions maraîchères, laitières et bovines. Le phénomène de l'achat local et l'essor de l'agrotourisme rehaussent sans contredit l'intérêt pour ce secteur économique qui converge tranquillement vers la production biologique.

En guise de conclusion, après avoir exploré différentes perspectives d'analyse, je souhaite revenir à la question initiale et vous inviter à la réflexion suivante : en tant qu'Éboulois, comment évaluez-vous votre propre niveau de bien-être ?

Remerciements

J'aimerais terminer en remerciant les citoyens de leur apport pour les récentes activités de la municipalité. Je tiens à remercier les personnes qui ont participé à la démarche du projet Signature « Pour mieux habiter nos milieux de vie », initiée par la MRC de Charlevoix. Les activités de consultations réalisées via le sondage en ligne et l'atelier de co-création du 30 janvier dernier ont été un succès. Les citoyens ont pu partager leur vision quant aux lieux villageois ayant le plus grand potentiel de valorisation. La population a réfléchi aux lieux identifiés comme étant les plus significatifs pour elle et développé une vision d'aménagement qui viendrait bonifier la qualité de ces milieux de vie.

Double remerciement à Jean-Nicolas Perron et aux bénévoles du Comité des loisirs pour cette nouvelle programmation du Carnaval des Éboulements. Il a su remettre cet événement au goût du jour tout en renforçant son caractère rassembleur. La participation citoyenne confirme le succès de cette édition.

Finalement, je remercie la population Ébouloise de la confiance qu'elle m'a accordée au cours des 10 dernières années. Un immense merci à l'équipe administrative ainsi qu'à tous les autres employés qui m'ont accompagné comme maire avec respect et professionnalisme.

Pierre Tremblay, maire

Information

Comptes de taxes

Votre compte de taxes a été posté en date du 28 février. Comme prévu au budget 2024, le taux de la taxe foncière résidentielle est fixé à 0,73 \$ du 100 \$ d'évaluation et le taux de la taxe non-résidentielle et industrielle passe à 0,88 \$ du 100 \$ d'évaluation. Les tarifs des services ont également fluctué. Pour les détails, rendez-vous sur leseboulements.com, section taxes municipales.

PAIEMENT

Si votre compte est inférieur à 300\$, il est payable en totalité le 30 mars 2024. Pour les comptes dont la somme est supérieure à 300 \$, ils sont payables en quatre versements :



Comptes de taxes (suite)

LES VERSEMENTS

- 1^{er} versement : 30 mars
- 2^e versement : 30 juin
- 3^e versement : 30 août
- 4^e versement : 30 octobre

LES MODES DE PAIEMENT

- Par services bancaires en ligne (Accès-D ou autres)
- Par la poste en joignant les coupons détachables à vos chèques postdatés à l'ordre de la Municipalité des Éboulements
- Au bureau municipal, par carte de débit, en chèque ou en argent.

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

La facture de taxes produite en début d'année demeure en vigueur toute l'année. Il est important de noter que la municipalité n'émet pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une transaction immobilière. Vu les délais de traitement de la mise à jour du rôle d'évaluation, il peut arriver que la facture de taxes s'appliquant à votre propriété soit expédiée au nom de l'ancien propriétaire. **Cela ne vous soustrait d'aucune façon à l'obligation de payer les taxes rattachées à cette propriété.** Tout paiement effectué après les dates d'échéance entraîne l'ajout de **frais d'intérêt**. Comme responsable du paiement de taxes rattachées à votre propriété, la municipalité vous invite à vous assurer que celles-ci sont ou seront payées aux dates d'échéance prévues.

Taxes - à surveiller -

Nous vous demandons de porter une attention particulière aux éléments suivants, lors du paiement de vos comptes de taxes :

Ne pas payer plusieurs comptes sous le même numéro de matricule

En appliquant le montant payé sous ce seul matricule, les autres comptes demeurent impayés et les intérêts seront appliqués à ces comptes.

Effectuez vos paiements aux dates prévues.

Lorsque le paiement complet n'est pas effectué à la date prévue au compte, des intérêts s'ajoutent à cette somme. À noter qu'il est possible d'augmenter le nombre de vos versements, mais assurez-vous que le montant payé correspond à celui indiqué aux dates d'échéances prévues.

Nous aviser en cas de changement d'adresse

Si vous êtes propriétaire, vous devez toujours informer la municipalité de vos changements d'adresse pour que nous puissions continuer de vous transmettre tout document important.

Changement d'heure

Signe que le printemps est à nos portes, le temps est venu **d'avancer l'heure** dans la nuit du 9 au 10 mars.



Vérifiez vos avertisseurs

Lors du changement d'heure, il ne faut pas perdre la bonne habitude de vérifier les piles de votre **avertisseur de fumée** et de monoxyde de carbone !

Votre service de sécurité incendie souligne que la durée de vie d'un avertisseur est de **10 ans** et que la date d'expiration y est indiquée. Passé ce délai, il est très important de remplacer vos avertisseurs !

Les demandes de permis municipaux

Les municipalités du Québec sont assujetties à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Celle-ci oblige à ce que chaque municipalité se dote d'un plan d'urbanisme ainsi qu'elle se conforme aux règlements qui en découlent (zonage, lotissement, construction, PIIA, PAE etc.) dans le but d'encadrer les interventions qui sont faites sur son territoire. Cela a pour objectif de préserver la qualité du milieu de vie, conserver un certain esthétisme, de même que de veiller au bien-être et à la sécurité publique.

Plusieurs normes sont donc mises en place dans les divers règlements municipaux. Elles visent notamment à déterminer quel type d'usage est possible (résidentiel, commercial, agricole, forestier, récréatif) en fonction des divers secteurs du territoire municipal. Les normes visent également à définir les types de constructions principales et accessoires acceptés, tels que les garages, les cabanons, les serres et les piscines, entre autres. La façon de les construire est aussi encadrée par la réglementation, de même que le nombre, la grandeur et la hauteur permise. Selon les secteurs, les règlements peuvent baliser aussi les remblais/déblais, l'abattage d'arbres, les entrées véhiculaires, l'aménagement des terrains ainsi que les plantations.

Ainsi, il importe de consulter votre municipalité avant de débiter tout projet de construction ou de modifications d'un immeuble ou de confection d'un aménagement sur votre terrain. Vous vérifierez si l'intervention souhaitée est permise et si oui, quelles sont les normes à respecter (grandeurs, superficies, marges de recul, etc.).

Il est important de mentionner que l'ensemble des interventions décrites précédemment sont soumises à l'obtention d'un permis délivré par le service d'urbanisme de la municipalité. Il est donc nécessaire de déposer une demande de permis auprès de l'inspecteur municipal. Ce dernier s'occupera de produire votre permis, si votre demande est conforme aux règlements. Vous pouvez communiquer avec notre service d'urbanisme pour toutes questions avant de préparer une demande de permis.

Mathieu Blodreau, responsable de l'urbanisme




Information

INSCRIPTION
NATATION OU JARDIN D'ENFANT
HIVER 2024

Votre enfant est inscrit à la natation ou au jardin d'enfant de Baie-Saint-Paul? Sur présentation du reçu d'inscription de votre enfant au cours de natation (jusqu'à 17 ans inclus) ou au Jardin d'enfant, la municipalité vous rembourse la différence entre les coûts des résidents de Baie-Saint-Paul et des non-résidents.

Faites parvenir votre reçu à l'adresse courriel suivante:
comptabilite@leseboulements.com



Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe municipale : 418 489-2988

Annonces

ENCAN BÉNÉFICE | CÔTE-À-CÔTE



CRATÈRE et marées
Jeudi
2 mai 2024

Comité touristique Cratère et marées

**À METTRE À VOTRE AGENDA
LE JEUDI 2 MAI 2024**

Le comité touristique Cratère et marées vous invite à participer à sa grande soirée bénéfice «Côte-à-côte». Une levée de fonds unique pour soutenir les projets de développement menés par l'orga-

nisme pour les municipalités des Éboulements et de Saint-Irénée.

Inclus dans la réservation de votre soirée : un bar à huîtres, un banquet terroir aux saveurs charlevoisiennes, de l'animation et notre célèbre encan à numéro, avec des mises à 5 \$ et à 10 \$, offrant près de 10 000 \$ en prix à gagner !

Joignez-vous à nous pour une soirée mémorable, où la solidarité et le plaisir se rencontrent pour une bonne cause.

Pour l'information complète, scannez le code QR suivant ou rendez-vous en ligne au www.bit.ly/coteàcote.



Yoga du rire

**PAR L'ORGANISME LA MARÉE
LE JEUDI 14 MARS 2024 À 19H30**

L'organisme La Marée, qui offre du soutien et de l'accompagnement aux membres de l'entourage des personnes touchées par la maladie mentale, vous invite à une séance de «Yoga du rire». Tentez l'expérience, amenez vos bouteilles d'eau et un tapis d'exercice (ou une serviette de plage).

Contribution volontaire
À la salle municipale des Éboulements
Inscriptions obligatoires :
418 665-0050 poste 4



Popote roulante

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES
DU 10 AU 16 MARS 2024**

Les popotes roulantes jouent un rôle essentiel dans la société québécoise et permettent à de nombreuses personnes âgées en perte d'autonomie de recevoir 2 bons repas chauds par semaine. Le service permet également d'assurer une vie importante pour cette clientèle.

Inscrivez-vous au service de Popote roulante auprès du Centre communautaire Pro-Santé et courez la chance de gagner 1 repas gratuit. Le tirage de 10 repas s'effectue parmi les citoyens des Éboulements inscrits avant le 16 mars au service de Popote roulante.

Inscriptions :
Centre communautaire Pro-Santé
418 435-2129



Horaire du bureau municipal - Pâques -

Veillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 29 mars et le lundi 1^{er} avril.

Activités à ne pas manquer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Elle se tiendra le dimanche 10 mars à dès 15h00, à la bibliothèque.

ACTIVITÉ DE PÂQUES

Conte, décoration de biscuits et chasse aux cocos pour les petits de 3 à 8 ans, le samedi 23 mars à 10h00 à la bibliothèque.

Places limitées, réservation obligatoire par courriel :

bibliotheque@leseboulements.com

CAUSERIE AVEC FRANÇOIS BOUCHER

Au sujet de l'éclipse solaire totale du Soleil du 8 avril prochain. C'est la 15^e éclipse totale du XXI^e siècle, mais le 18^e passage de l'ombre de la Lune sur Terre (en ce siècle). Dimanche, 24 mars à 15h00 à la bibliothèque, nous informer de votre présence serait apprécié.

INAUGURATION DU COIN JEUNESSE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 7 avril à 14h30,

Toute la population est invitée à venir nous rendre visite!

CONTE POUR TOUS (CINÉMA-POP-CORN):

LA GRENOUILLE ET LA BALEINE

Le samedi 27 avril à 14h00, à la bibliothèque, nous informer de votre présence serait apprécié.

CASQUE VIRTUEL

Il est possible d'expérimenter un casque virtuel les jeudis ou dimanches, sur réservation seulement, pour 2 ou 3 personnes maximum.

EXPOSITION D'ŒUVRES

D'ARTISTES DU VILLAGE, à l'espace Claude Le Sauter de la bibliothèque, jusqu'au 5 juin prochain.

Suivez-nous sur Facebook pour plus de détails sur les activités!

Information

NOS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

«Comment le Québec est né dans mon pays» d'Emmanuelle Dufour, «Après la tempête» de Patrice Godin, «Vivre à feu doux» de Gilles Archambault, «Frappabord» de Mireille Gagné, «Tant qu'il y aura des oiseaux» de Dominique Demers, «Post-partum» de Valérie Roberts, «Les lettres attachées» de David Goudreau, «L'été d'avant» de Lisa Garnier, «La rêveuse subversive T1» de Suzanne Rhéaume, «Plume, chansons pour toute sorte de monde», «Le mois des mots» de Chrystine Brouillette, «L'éveil des érables» de Marie-Christine Chartier.

RAPPEL POUR

«UNE NAISSANCE—UN LIVRE»

Les parents d'enfants du village reçoivent, par la municipalité, une invitation à venir chercher un beau cadeau à la bibliothèque, soit un livre! Par ce cadeau, nous voulons susciter le goût des livres et éveiller les pouspons à la lecture. C'est aussi une invitation à fréquenter la bibliothèque et à découvrir la collection de livres pour petits et grands! De beaux moments à passer entre parents-enfants et de belles découvertes en perspective!

ROTATION DE LIVRE DU 21 FÉVRIER

Provenant du réseau Biblio.

C'est un arrivage de 575 livres sur nos tablettes :

- 35 nouveautés du réseau pour jeunes et adultes
- 3 ensembles thématiques jeunesse proposant des albums en anglais, des albums sur les secrets de l'eau et des albums sur les animaux domestiques
- un sac surprise à emprunter contenant plusieurs albums, un guide pour les parents et une marionnette (0/3 ans)
- un casque virtuel
- des livres audio
- des livres à gros caractères

SCRABBLE DUPLICATE

Le groupe de scrabble duplicate de la bibliothèque est toujours actif tous les lundis à compter de 13h00. Vous pouvez vous y joindre en tout temps!

CARTE MUSEO

Les cartes MUSEO sont disponibles, n'hésitez pas à emprunter la carte du Musée de votre choix.

Être bénévole, ça vous dit !

Vous souhaitez être actif et faire partie d'une équipe dynamique et très créative? Venez nous rejoindre à la bibliothèque, vous ne serez pas déçu !

HORAIRE RÉGULIER DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Tous les mardis de 9h30 à 11h00 et les mercredis et dimanches de 13h00 à 15h30.

NOUS JOINDRE:

2335, route du Fleuve, local 210

Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

TÉLÉPHONE : 418 489-2990

COURRIEL :

bibliotheque@leseboulements.com

PORTAIL INTERNET :

www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/les-eboulements

FACEBOOK :

Bibliothèque Félix Antoine Savard

*Francine Bolduc
Pour l'équipe de la bibliothèque*

Avis public



MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A
2M0

Téléphone : 418 489-2988

Membres du conseil

Maire	Pierre Tremblay
Conseillères	Sylvie Bolduc Diane Tremblay Évelyne Tremblay
Conseillers	Mathieu Bouchard Michel Crevier Mario Desmeules



Retrouvez-nous sur le Web
leseboulements.com

Notre page Facebook
Municipalité des Éboulements

Avis public d'entrée en vigueur

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Linda Gauthier, directrice générale de la Municipalité des Éboulements :

Que le règlement n° 273-23 intitulé : « **Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'année 2024** », est entré en vigueur le 5 février 2024.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site internet (www.leseboulements.com).

Donné aux éboulements, ce 7^e jour de février 2024.

Linda Gauthier, directrice générale

Avis public

Avis public est par la présente donné, par la soussignée Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité des Éboulements,

QUE le bilan annuel prévu à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 **pour le réseau de distribution des Éboulements (numéro X0008761) et pour le réseau de distribution de la Seigneurie (numéro X2110332)** ont été dressés et que ceux-ci sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site internet (www.leseboulements.com);

Donné aux Éboulements ce 29^e jour de février 2024.

Linda Gauthier, directrice générale

Séance du conseil municipal : LUNDI, 8 AVRIL
LUNDI, 6 MAI

Directrice générale et greffière trésorière	LINDA GAUTHIER
Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe	RÉBECCA BLEAU
Chargé de projet et responsable de l'urbanisme	MATHIEU BILODEAU
Secrétaire administrative	MARIANNE DUCHESNE
Commis comptable	SARA-PIER TURCOTTE
Directeur des travaux publics	GRÉGOIRE BOUCHARD
Directeur des travaux publics adjoint et chef pompier par intérim	PATRICK BOUCHARD
Inspecteur en bâtiment	JUSTIN GINGRAS

M. Gingras est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h

Service d'urgence 9-1-1
Service d'incendie (permis de brûlage) 418 635-1215

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 10 mai 2024. Pour informations, veuillez contacter Rébecca Bleau à : dga@leseboulements.com